

Règlement intérieur

2024 - 2025

L'inscription et le suivi de la scolarité répondent au libre choix des familles qui ont envisagé de nous confier leurs enfants. Cela suppose la prise de conscience que l'établissement est une communauté où tous travaillent ensemble.

Pour que la tâche éducative soit accomplie dans les meilleures conditions possibles, il est nécessaire d'établir des règles que chacun accepte et doit respecter.

La vie collective ne va pas sans contrainte.

Le règlement intérieur est établi dans cette perspective. Son respect intégral est une condition essentielle de la qualité de vie à l'école .

HORAIRES

Un retard perturbe une classe entière. Merci pour votre ponctualité.

7H30 / 8H35 La garderie aura lieu dans la **classe verte**.

8H45 / 12H00 et **13H30 / 16H30** CLASSE

Le portail sera ouvert de 7H30 à 8H45, de 12h à 12h10, de 13h20 à 13h30 et de 16H25 à 18H30

En dehors de ces heures, il faudra sonner à la grille et attendre notre arrivée ou avoir un rendez-vous.

16H25 / 17H La garderie des maternelles s'effectuera **dans la classe verte** où ils prendront leur goûter fourni par vos soins.

16H45 / 17H30 L'étude (du CP au CM2) s'effectuera dans la classe **orange**, le goûter (fourni par les parents) aura lieu dans la cour. L'étude est assurée par les enseignantes.

17H30 / 18H30 La garderie du soir aura lieu pour tous les enfants **dans la classe verte**.

Soyez bien à l'heure à 18H30, merci de votre compréhension.

ENTREES ET SORTIES

A partir de 8h35, seuls les élèves de maternelles (TPS/PS/MS/GS) sont accompagnés à la porte de leur classe. Pour des raisons de sécurité des surveillances, il est demandé de quitter la cour et l'établissement dès que l'enfant a été remis à l'enseignante.

A partir du CP, les élèves sont déposés à la grille, ils se rendent dans leur classe où un temps calme d'accueil leur est proposé par leurs enseignantes.

Aux heures de sorties, les parents des maternelles TPS/PS/MS/GS reprennent leur enfant devant la porte de la classe bleue et les parents des classes du CP au CM2 à l'extérieur de l'établissement, à la grille du bout.

Les parents ayant des enfants en maternelle ET en élémentaire doivent ressortir de l'établissement après avoir récupéré le(s) plus jeune(s) afin d'attendre leurs aînés à l'extérieur. Il est interdit de les attendre dans la cour.

En aucun cas, l'école ne pourra confier un enfant à une personne inhabituelle sans en avoir été informée par écrit. Une pièce d'identité sera demandée lors de la première reprise.

Les enfants inscrits en garderie se trouvent en garderie.

Aucun parent n'est autorisé à se rendre seuls dans les classes.

ABSENCES ET RETARDS

Toute absence doit être justifiée le jour même => Envoi d'un mail, appel à l'école.

Quand votre enfant revient à l'école, fournir un justificatif (cahier de liaison).

Dans la mesure du possible, les visites (médecin, spécialiste, dentiste...) sont à éviter pendant les heures de classe.

Veuillez respecter les horaires et l'assiduité, même en maternelle.

COMMUNICATION

Vous pouvez joindre la direction par mail ou téléphone. Laissez un message sur le répondeur afin que l'on puisse vous recontacter si besoin. Mme la directrice est déchargée de classe le jeudi.

RESTAURATION

L'organisation en liaison froide de notre partenaire de restauration, nous oblige à commander les repas une semaine à l'avance, le mardi pour la semaine suivante.

SECURITE

Dans le cadre du plan Vigipirate, les attroupements sont interdits.

Il est donc demandé de se présenter à l'école aux heures d'entrée et de sortie.

Un comportement exemplaire est demandé aux enfants comme aux adultes.

Il est instamment demandé à toutes les familles de respecter les règles de stationnement aux abords de l'école, pour ne pas faire courir de risques inconsidérés aux enfants.

Il en va de la responsabilité de chacun. C'est aussi un exemple de civisme.

- Stationnement obligatoire pour déposer les enfants.

- Stationnement interdit devant les grilles de l'école et emplacements réservés.

- Respect des marquages au sol.

Les chiens sont interdits dans l'établissement.

SANTE

Aucun médicament n'est autorisé à l'école. Tout enfant souffrant sera gardé à la maison jusqu'à guérison complète.

Toute absence devra être justifiée par écrit (mot, mail des parents ou certificat médical) ou par oral en laissant un message sur le répondeur.

COMPORTEMENT ET SANCTIONS

La politesse et le respect d'autrui sont exigés.

- Les jeux violents et dangereux sont interdits.

- Une tenue correcte est exigée (pas de chaussures lumineuses, tenue décente lorsqu'il fait chaud...).

- Les écharpes sont fortement déconseillées pour des raisons de sécurité : privilégier les tours de cou (snood).

- Les vêtements et tout le matériel scolaire doivent être marqués au nom de l'enfant. Les objets personnels sont interdits (jeux, bijoux, argent, téléphone ...). L'école se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de casse.

- Le matériel scolaire (manuels, livres, mobilier, ...) prêté pendant l'année, devra faire l'objet d'une grande attention. Il sera facturé en cas de perte ou de détérioration.

Une école sans sanction serait idéale mais utopique.

Une sanction bien comprise est mieux acceptée. Elle est donc formatrice.

Au sein de l'établissement, la discipline est assurée par l'équipe éducative. Aucun autre adulte n'est autorisé à intervenir auprès des enfants.

Des observations peuvent être formulées par tout adulte de l'équipe éducative (enseignants, surveillants...).

Elles porteront soit sur le comportement (non - respect du règlement), soit sur un manque manifeste de travail.

En cas de manquement aux règlements de l'école (classe, cour...), l'école est seule juge quant à l'opportunité des sanctions.

En cas de non compréhension du motif invoqué, les parents ne peuvent le déjuger ; ce qui ne les empêche pas de demander des explications complémentaires.

La cantine, l'étude et la garderie constituant des services annexes de l'établissement et n'entrant pas dans le champ de l'obligation scolaire, l'enfant peut en être exclu sans préavis et de manière définitive en cas de non-respect du règlement.

Il est important qu'apparaisse aux yeux de l'enfant une parfaite collaboration entre l'école et les parents.

La confiance est primordiale dans ce trio éducatif.

En signant ce règlement, nous avons compris que nous nous engageons à le respecter, le non respect de ce règlement pourrait mettre fin au partenariat entre la famille et l'école.

Fait à

Le

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite Lu et approuvé